

QU'EST-CE QUE LE PLAIDOYER ?

I. Introduction

Le plaidoyer est devenu un outil d'action incontournable des organisations de la société civile (OSC). Il en existe plusieurs types. Selon les organisations, ils peuvent prendre des noms différents.

Le plaidoyer peut être considéré comme une certaine façon de penser qui implique continuellement de se poser la question « Pourquoi ? » jusqu'à ce que les causes du problème soient trouvées et que, à partir de ces causes, une réponse soit apportée à la situation.

Le plaidoyer ne crée pas forcément la confrontation. De nombreuses actions efficaces de plaidoyer sont le fruit d'un dialogue entre les OSC et les décideurs.

Les actions de plaidoyer sont une partie intégrante des activités de développement.

1. Les origines et définition du plaidoyer

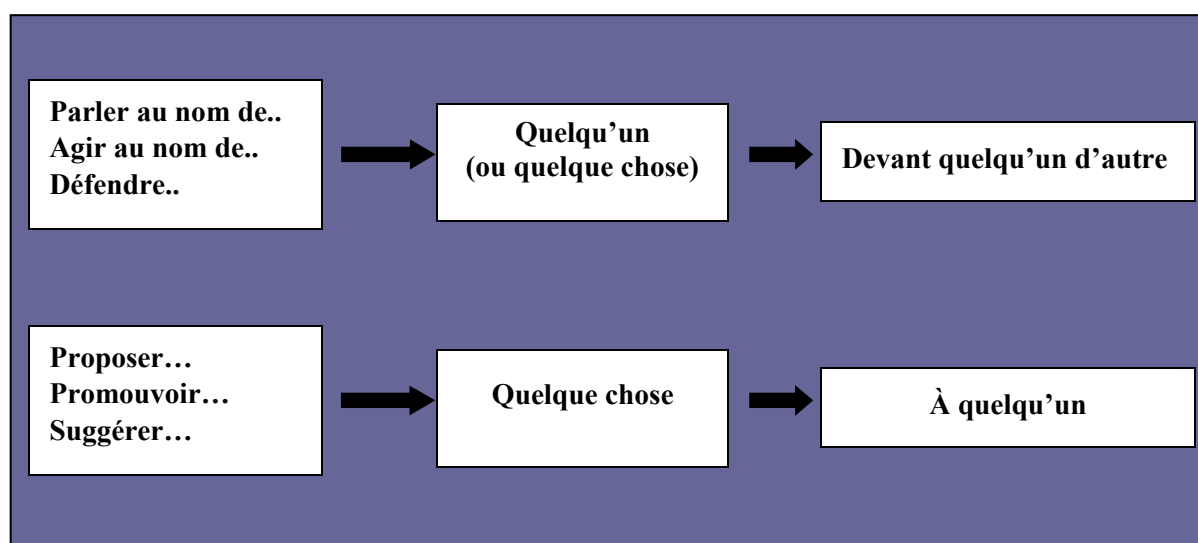
Le plaidoyer trouve son origine dans la profession légale. Il signifie « parler ou plaider pour le compte d'une autre personne » afin d'obtenir justice. C'est le cas de l'avocat.

Le plaidoyer signifie également proposer ou recommander quelque chose ou quelqu'un. Par exemple pour les chrétiens, Jésus joue un rôle d'avocat auprès du Père, défendant celui qui l'invoque et le recommandant à Lui.

Le plaidoyer a toujours pour but d'apporter un changement ou d'empêcher le changement si ce dernier a des effets néfastes sur ceux qui sont représentés.

Dans un sens plus général, le plaidoyer a deux fonctions différentes, mais en rapport l'une et l'autre comme le montre le graphique qui suit :

Graphique 1. Les deux fonctions du plaidoyer



Finalement mener des actions de plaidoyer,

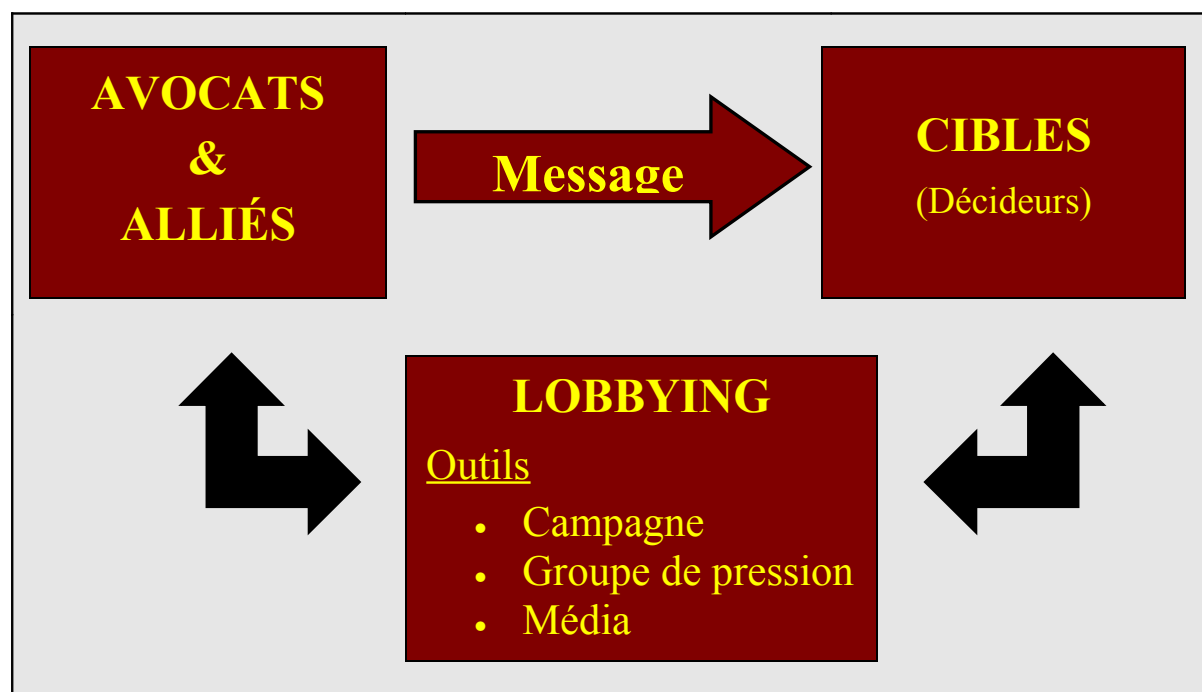
C'est essayer avec et pour le compte des personnes en difficulté (personnes faibles, pauvres, etc.) d'agir sur les causes profondes de leurs difficultés en cherchant à influencer les décisions des décideurs (gouvernements, organisations, groupements, entreprises, personnalités, individus), dont les politiques ou les actions ont un impact sur les conditions de vie des personnes et des sociétés.

Le plaidoyer comprendra toutes formes d'actions : groupes de pression, campagnes, activités auprès des médias, etc.

2. Le plaidoyer : comment ?

L'objectif général consiste à changer les politiques ou les pratiques spécifiques du groupe cible pour le bénéfice des populations en difficultés (personnes vulnérables, pauvres, etc.).

Graphique 2. Processus du plaidoyer



2.1. Avocats et alliés

Les avocats peuvent se présenter sous différentes formes et seront souvent des groupes œuvrant ensemble (alliés) au sein d'une plateforme pour essayer de trouver la meilleure solution à un problème ou une situation.

Lorsqu'on travaille ensemble, il est essentiel que chaque individu ou chaque groupe utilise des méthodes qui se complètent afin d'obtenir un meilleur impact sur la plus grande sélection possible de cibles. Si les méthodes ne sont pas coordonnées, les ressources peuvent être gaspillées et les objectifs risquent de ne pas être atteints. Il est également important de représenter les vues du plus grand nombre d'individus.

Les avocats comprennent :

- un individu ou un groupe de personnes ;
- une organisation (locale, régionale ou nationale) ;
- un ensemble ou un réseau d'organisations ;
- un gouvernement ou un service gouvernemental (local, régional ou national) ;
- une institution, par exemple un hôpital, une école ;
- une organisation non-gouvernementale (régionale, nationale ou internationale).

Certains groupes seront peut-être des alliés pour certaines questions et des cibles pour d'autres. La plupart des groupes sont des alliés potentiels et ne devraient pas être oubliés, même s'ils ont été des cibles dans d'autres activités de plaidoyer. Le plaidoyer n'est pas nécessairement une confrontation et il peut souvent comprendre des groupes de personnes cherchant ensemble une réponse au même problème.

2.2. Le message

Il est la communication claire du problème et de la solution proposée. Il découlera directement des objectifs et de l'action de plaidoyer. Le message sera communiqué de différentes façons selon la cible et les méthodes choisies. Il sera basé sur des connaissances, ou des études suffisantes et une compréhension du contexte particulier de la situation.

2.3. La cible

Généralement, la cible c'est le décideur. C'est la personne, le groupe ou l'institution qui a le pouvoir de changer les politiques ou les actions. Elle peut aussi représenter des autres personnes qui ont une influence positive sur celles qui sont directement responsables des politiques ou des actions à changer. Cette cible variera selon le problème et l'avocat particulier.

Le tableau suivant indique certaines des questions fréquemment associées aux différentes cibles.

Tableau 1. Cibles et questions associées

| Cibles | Problèmes potentiel |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales • Autorités locales | <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de services, de soins de santé, d'éducation, d'assainissement • Les conséquences de catastrophes naturelles • La corruption et les abus de taxes • La discrimination par la police ou l'armée • Le mauvais traitement de sections de la population, par exemple des minorités ethniques, des sidéens • Les enfants de la rue et leur traitement |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales, • Autorités locales • Entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Standards de santé et de sécurité • Les salaires et les heures de travail • Le traitement de la population locale • Protection de l'environnement • Les responsabilités des propriétaires envers les locataires • Les personnes déplacées |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autorités nationales, • Institutions régionales, • Communauté internationale | <ul style="list-style-type: none"> • Les conflits • Les gouvernements non-démocratiques • État de droit • Droits humains • Droits économique • Les enfants soldats • Les ventes de produits potentiellement nocifs. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté internationale | <ul style="list-style-type: none"> • La dette étrangère • Le commerce non-équitable et les lois d'investissement • L'aide internationale • Corruption • Paradis fiscaux et judiciaires • Commerce illégal d'armes |